

Acte à classer

DCM241030_29

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-31T06-15-06.00 (MI256604169)

Identifiant unique de l'acte : 974-219740099-20241031-DCM241030_29-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC CRESSONNIERE - SIGNATURE
DE LA CESSIION PAR LA SIDR A LA SCCV RIVIERE DE MAT
DE LA PARCELLE BE 1581
Date de décision : 31/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DCM241030_029 Signature cessiion Multicanal : Non
par la SIDR à la SCCV.PDF

Groupe émetteur de l'acte : Secrétariat Général

Classer

Annuler

Préparé Date 31/10/24 à 06:15

Par PERRIER Viviane

Transmis Date 31/10/24 à 06:15

Par PERRIER Viviane

Accusé de réception Date 31/10/24 à 06:22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

DCM241030_029	OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC CRESSONNIERE 1-SIGNATURE DE LA CESSION PAR LA SIDR A LA SCCV RIVIERE DU MAT DE LA PARCELLE BE 1581
---------------	---

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2024</p> <p>Que la convocation a été faite le 24 octobre 2024</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>32</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>09</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>04</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>41</td></tr></table>	Présents :	32	Représentés :	09	Absents :	04	Total des votes :	41	<p>L'an deux mille vingt quatre, le 30 octobre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame Rosange LATCHOUMY, Monsieur BARBE Ludovic, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain</p> <p><u>ETAIENT REPRESENTES :</u> Madame CEVAMY Primilla, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame PAYET Catherine, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame Elodie PRAUD, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Madame POINY TOPLAN Stéphanie a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	32								
Représentés :	09								
Absents :	04								
Total des votes :	41								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

**DCM241030_029 – OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC CRESSONNIERE 1
SIGNATURE DE LA CESSION PAR LA SIDR A LA SCCV RIVIERE DU MAT DE LA
PARCELLE BE 1581**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

I. CONTEXTE

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que la Commune de Saint-André a confié à la SIDR la réalisation d'une opération d'aménagement dénommée « ZAC CRESSONNIERE » dans le cadre d'une Convention Publique d'aménagement signée le 30 Septembre 2002.

Le traité de concession est expiré depuis le 30 mai 2021.

La SCCV RIVIERE DU MAT souhaite réaliser une opération de logements sur différentes parcelles de la Cressonnière. La bonne réalisation de l'opération nécessite l'acquisition de la parcelle BE 1581 d'une superficie de 291 m² située sur le périmètre de la ZAC Cressonnière.

L'acte établi par Maître THAZARD en date du 15 juin 2023 contenant dépôt de procès-verbal de bornage a été pris en compte par le service de la publicité foncière, et publié. Il en résulte qu'à ce jour, la parcelle BE 1581 est fichée au service de la publicité foncière comme propriété de la SIDR.

La SCCV RIVIERE DU MAT a donc sollicité la SIDR afin de lui acheter ce foncier sur lequel elle souhaite réaliser cette opération.

II. PROPOSITION : CESSION A LA SCCV RIVIERE DU MAT

Considérant que la CPA est expirée, la SIDR doit être autorisée par le Conseil Municipal pour vendre une parcelle de la ZAC.

Au vu du contexte particulier, et même si la CPA est expirée, il est proposé d'autoriser la SIDR à signer la cession de la parcelle BE 1581 (291m²) à la SCCV RIVIERE DU MAT au prix de cession de la ZAC, soit 250 € TTC /m², et 72 750 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- D'approuver la signature par la SIDR de la vente de la parcelle BE 1581 (291m²) à la SCCV RIVIERE DU MAT au prix de cession de la ZAC, soit 250 € TTC /m², et 72 750 € TTC ;

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 31 OCT, 2024
Le Maire

Joé BÉDIER